

**Requérant (propriétaire) Auteur du projet**

Nom * :	_____	Société :	_____
Prénom * :	_____	Nom :	_____
Adresse * :	_____	Adresse :	_____
NPA/Lieu * :	_____	NPA/Lieu :	_____
Tél. * :	_____	Tél. :	_____
E-mail * :	_____	E-mail :	_____

**Coordonnées bancaires**

Titulaire du compte \* : \_\_\_\_\_  
 Nom de la banque / CCP \* : \_\_\_\_\_  
 Compte et N°IBAN \* : \_\_\_\_\_

**Bâtiment - localisation**

Rue et n° \* : \_\_\_\_\_ Parcelle n° \* : \_\_\_\_\_  
 Bâtiment neuf \* :  Oui  Non Année de construction \* : \_\_\_\_\_

**Bâtiment - Planning du projet (dates : mois / année)**

Début des travaux \* : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Fin des travaux : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Coût des travaux subventionnés (CHF) \* : \_\_\_\_\_

**Demande de subvention**

**Appareils électroménagers (remplacement)**

Type :  Lave-linge  Sèche-linge Prix d'achat (CHF) : \_\_\_\_\_  
 Lave-vaisselle  Réfrigérateur Classe d'efficacité énergétique A+++ :  Oui  Non  
 Congélateur Référencé sur [www.topten.ch](http://www.topten.ch) :  Oui  Non

**Mobilité**

Deux-roues :  Vélo électrique  Vélo «Citybike» Prix d'achat (CHF) : \_\_\_\_\_  
 Scooter électrique  Remorque  
 Batterie  
 Abonnements :  Publibike  Carvelo2go  
 Voitures :  Voiture électrique  Voiture à gaz Prix d'achat (CHF) : \_\_\_\_\_  
 Consommation électr. < 30 kWh/100 km :  Oui  Non  
 Puissance batterie ≤ 50 kWh :  Oui  Non

**Panneaux solaires**

Capteurs thermiques Surface nette de capteurs installés (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Remplacement d'une installation existante :  Oui  Non Capteurs homologués SPF ou OFEN  Oui  Non  
 Préchauffage ECS (eau chaude)  Oui  Non Nombre de personnes : \_\_\_\_\_  
 Appoint chauffage (hors piscine)  Oui  Non Consommation du bâtiment (kWh/an) : \_\_\_\_\_  
 Capteurs photovoltaïques Puissance installation (kWc) : \_\_\_\_\_  
 Remplacement installation existante :  Oui  Non Production (kWh/an) : \_\_\_\_\_  
 Alimentation d'une pompe à chaleur :  Oui  Non Surface nette totale des capteurs (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Chauffage de piscine :  Oui  Non Raccordement au réseau :  Oui  Non  
 Communauté d'auto-consommateurs Surface nette de capteurs raccordés (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

**Construction, rénovation**

Isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments  
 Mur, plancher, toit : valeur U ≤ 0.20 W/m<sup>2</sup>K  Oui  Non Surface isolée contre extérieure (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
 Paroi, sol, plafond : valeur U ≤ 0.25 W/m<sup>2</sup>K  Oui  Non Surface isolée contre intérieure (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Remplacement des fenêtres et/ou portes pleines

Fenêtres : triple vitrages +  $U_g \leq 0.7 \text{ W/m}^2\text{K}$   Oui  Non

Portes pleines :  $U_d \leq 1.2 \text{ W/m}^2\text{K}$   Oui  Non

Fenêtres : surfaces vides de maçonnerie (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Portes : surfaces vides de maçonnerie (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Récupération des eaux de pluies à usage sanitaire

Coût des travaux d'installation (CHF) : \_\_\_\_\_

**Chauffage**

Chaudière à granulés de bois

Chaudière neuve :  Oui  Non

Chaudière homolog. Energie-bois Suisse :  Oui  Non

Réseau central de redistrib. de chaleur :  Oui  Non

Puissance total (kW) : \_\_\_\_\_

Surface chauffée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Installation d'un filtre à particule :  Oui  Non

Pompe à chaleur sol/eau (géothermique)

Remplacement d'un chauffage existant :  Oui  Non

Bâtiment certifié A, B, C ou D selon CECB :  Oui  Non

Alimentation élec. 50% par photovoltaïque :  Oui  Non

Puissance totale (kWth) : \_\_\_\_\_

Surface chauffée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Certificat PAC système-module :  Oui  Non

Pompe à chaleur air/eau

Remplacement d'un chauffage existant :  Oui  Non

Bâtiment certifié A, B, C ou D selon CECB :  Oui  Non

Alimentation élec. 50% par photovoltaïque :  Oui  Non

Puissance totale (kWth) : \_\_\_\_\_

Surface chauffée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Certificat PAC système-module :  Oui  Non

Remplacement boiler électrique par un boiler PAC

Prix d'achat (CHF) : \_\_\_\_\_

Chauffage à distance CADQUEST

Taxe de raccordement (CHF) : \_\_\_\_\_

**Divers**

Autre type de solution d'utilisation d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie

Type : \_\_\_\_\_

Prix ou montant des travaux (CHF) : \_\_\_\_\_

**Documents à joindre à la demande**

	Formulaire de demande	Facture et preuve de paiement	Attestation de l'employeur	Copie Permis constr. ou Dispense	Plans et coupes	Devis détaillé (y.c. mètres)	Demande de subvention au Canton	Formulaire EN-2a ou EN-2b	Homologation SIA 380/1	Certificat SPF ou OFEN	CECB	Attestation filtre à particules	Contrat CADQUEST	Attestation fournisseur électricité
Appareil électroménager	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vélo électrique	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vélo « Citybike »	•	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Publibike/Carvelo2go	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Scooter électrique	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remorque, batterie	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Voiture électrique/à gaz	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capteurs thermiques	•	-	-	•	•	•	○	-	•	-	-	-	-	-
Capteurs photovoltaïques	•	-	-	•	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-
Communauté d'auto-consomm.	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	•
Isolation thermique	•	-	-	•	•	•	○	•	•	-	-	-	-	-
Fenêtres/portes	•	-	-	•	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-
Récupération eaux de pluie	•	-	-	•	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière à bois	•	-	-	•	•	•	○	-	-	-	•	-	-	-
Pompe à chaleur géothermique	•	-	-	•	•	•	○	-	•	•	-	-	-	-
Pompe à chaleur air/eau	•	-	-	•	•	•	○	-	•	•	-	-	-	-
Boiler PAC	•	-	-	•	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-
Chauffage à distance	•	-	-	•	•	•	-	-	-	-	-	•	-	-

• = Obligatoire / ○ = Facultatif, à fournir si démarche en cours

**La demande de subvention doit impérativement être transmise à l'administration communale avant le début des travaux. Tout dossier incomplet sera retourné au requérant sans préavis.**

### 1. Base légale

Règlement du Fonds communal pour l'encouragement aux économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

### 2. Objectifs

Conformément aux buts de la LVLEne (art. 1 et 17) et à l'esprit voulu par le programme de politique énergétique de la Commune de Prilly développé dans le cadre de l'obtention du Label «Cité de l'énergie», le Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables a pour objectif d'encourager grâce à une aide financière :

- a) la production d'électricité et de chaleur par des énergies renouvelables;
- b) l'utilisation rationnelle et les économies d'énergie;
- c) la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et autre émissions nocives.

### 3. Conditions d'octroi et méthode de subventionnement

Toutes les personnes physiques ou morales établies à Prilly peuvent bénéficier des subventions proposées par le Fonds communal, à condition que leur projet se situe sur le territoire communal, contribue aux buts énoncés au chapitre « 2. Objectifs » du présent document et remplisse les conditions d'octroi du Règlement du Fonds et du programme des subventions de l'année civile en cours.

Les subventions sont accordées dans la limite du crédit disponible (art. 3 du Règlement du Fonds).

Les subventions octroyées par le Fonds communal sont limitées à 20 % du coût global effectif du projet (art. 5 du Règlement du Fonds) et un montant maximum de CHF 30'000.-.

Les subventions proposées par le Fonds communal sont cumulables entre elles et avec celles de la Confédération et du Canton.

### 4. Renseignements et réception des demandes

Ville de Prilly  
Fonds Energie & Environnement  
Rte de Cossonay 40 - 1008 Prilly  
021/ 622.73.51  
energie@prilly.ch

Le Règlement du Fonds et le programme des subventions sont disponibles sur internet : [www.prilly.ch/energie](http://www.prilly.ch/energie)

### 5. Procédure de demande de subvention

Le requérant retourne le présent formulaire dûment complété, daté et signé, ainsi que l'ensemble des documents requis à l'administration communale.

La demande doit impérativement être envoyée avant le début des travaux ou dans les 3 mois suivant l'acquisition lorsqu'il s'agit d'un appareil électroménager, vélo «Citybike», vélo, remorque, batterie, scooter ou voiture électrique. Pour ces objets, seule une demande nominative tous les 5 ans sera prise en considération.

La Commission du Fonds examine la demande et communique le montant provisoire de la subvention au requérant dans un délai de 3 mois en moyenne. La subvention est promise pour une durée d'un an. Passé ce délai, l'engagement de la Commission du Fonds devient caduc.

Si les travaux envisagés nécessitent une autorisation (permis de construire) ou une dispense d'autorisation, la Commission du Fonds peut attendre la décision de la Municipalité à ce sujet avant de statuer sur la requête déposée.

### 6. Début des travaux

Le propriétaire peut entreprendre les travaux subventionnables dès le dépôt de sa demande à la commune, pour autant que celle-ci soit jugée conforme et que les travaux aient été préalablement autorisés ou dispensés d'autorisation par la Municipalité.

### 7. Conditions de paiement

Le requérant transmet à l'administration communale les factures finales détaillées, les preuves de paiement des dites factures et les justificatifs nécessaires à l'obtention de la subvention dès la fin des travaux. La Commission du Fonds vérifie la correspondance de ces documents au projet déposé et adapte le montant provisoire de la subvention en fonction des travaux réalisés ou non, sur la base du programme des subventions en vigueur lors du dépôt de la demande.

La Municipalité octroie la subvention sur préavis de la Commission du Fonds.

La Commission du Fonds et la Municipalité peuvent solliciter des compléments d'informations, une visite des lieux ou contrôler la légitimité des informations fournies à tout moment. En cas de doute, elles peuvent exiger une offre comparative. Le cas échéant, le requérant peut être appelé à fournir toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce contrôle.

Je confirme l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les conditions ci-dessus.

Lieu et date \* : \_\_\_\_\_

Signature du requérant \* : \_\_\_\_\_